

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLOM

## **Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 53 (1912), p. 402-405

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1912\\_\\_53\\_\\_402\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1912__53__402_0)

© Société de statistique de Paris, 1912, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

VI

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

**Les habitations à bon marché.** — Le *Journal officiel* du 27 juin 1912 a publié le Rapport du Conseil supérieur des habitations à bon marché au Président de la République pour l'année 1911.

Ce rapport comprend :

1° Le rapport sur les demandes formées par les comités d'habitations à bon marché pour obtenir l'approbation de leurs statuts, sur les immunités fiscales accordées à ces sociétés, sur les ressources à leur ménager, et sur les moyens de développer l'amélioration du logement populaire, par M. Georges Risler.

De ce document il résulte que le nombre des sociétés approuvées est de 339, dont 212 coopératives et 127 anonymes; leur progression depuis la mise en vigueur des lois de 1894 et de 1906 ressort des chiffres suivants :

Forme des sociétés	Nombre absolu des sociétés			Total
	de 1894 à 1899	de 1900 à 1906	de 1906 à 1911	
Coopératives . . . . .	18	107	87	212
Anonymes . . . . .	32	51	44	127
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>50</b>	<b>158</b>	<b>131</b>	<b>339</b>

D'après les documents de la Caisse des Dépôts et Consignations en 1911, 78 prêts ont été consentis par cette Caisse à 39 sociétés pour une somme globale de 3.930.500 francs, en augmentation de 500.000 francs seulement sur 1910. Ces prêts se décomposent comme suit :

*Sociétés anonymes*

2 prêts à 3 % . . . . .	130 000	
7 — à 3 1/4 % . . . . .	702 000	
	<b>832 000</b>	<b>832 000</b>

*Sociétés coopératives*

3 prêts à 3 % . . . . .	1 684 300	
28 — à 3 1/4 % . . . . .	856 200	
1 — à 3 1/2 % . . . . .	168 500	
3 — à 3 3/4 % . . . . .	389 500	
	<b>3 098 500</b>	<b>3 098 500</b>
		<b>3 930 500</b>

2° Le rapport sur les travaux des comités de patronage des habitations à bon marché et de la prévoyance sociale, par M. André Ripert.

Le nombre de ces comités a passé de 66 en 1909 à 90 en 1911; celui des demandes examinées par ces comités de 2.863 en 1909 à 5.504 en 1911, dont 2.544 en 1909 et 4.844 en 1911 ont été accueillies;

3° Le rapport sur les comptes rendus et les bilans des sociétés d'habitations à bon marché approuvées, par M. L. Ferrand

Le mouvement des sociétés ressort des chiffres suivants :

	Loi du 12 avril 1906		Loi du 10 avril 1908 (crédit immobilier)	Total
	Anonymes	Coopératives		
1906 . . . . .	47	70	»	117
1907 . . . . .	54	79	»	133
1908 . . . . .	68	102	»	170
1909 . . . . .	79	129	2	210
1910 . . . . .	87	151	3	241

**Les retraites ouvrières en France.** — La *Librairie de la Mutualité*, qui avait fait les efforts les plus méritoires et les plus heureux pour vulgariser la connaissance des dispositions de la loi sur les Retraites ouvrières et paysannes du 5 avril 1910, a complété son œuvre lors de la promulgation de la loi modifiée du 27 février 1912. Deux brochures intitulées, l'une, *La Loi et les Règlements des Retraites ouvrières et paysannes (textes complets)* (1), l'autre, *Ce que tout le monde doit savoir sur la Loi modifiée des Retraites ouvrières et paysannes* (2), mettent le lecteur au courant de la législation en vigueur; une table alphabétique permet la consultation rapide du second opuscule. Nous croyons rendre un véritable service à tous ceux que doit atteindre la loi en leur signalant ces deux guides à la veille de l'entrée en application (1<sup>er</sup> août 1912) du régime nouveau.

Le 24 juin 1912, le Gouvernement, par l'organe de M. Léon Bourgeois, ministre du Travail, et de M. Klotz, ministre des Finances, a déposé à la Chambre des Députés un projet de loi portant modification de la loi du 5 avril 1910-27 février 1912. Sans entrer dans les détails de ce projet, il convient d'en signaler les éléments essentiels; il vise :

- 1° La simplification des formalités légales relatives au versement des cotisations (variété des timbres, périodicité de leur apposition, régime de l'encaissement);
- 2° La suppression de la carte d'identité;
- 3° Modification du régime des versements effectués aux caisses patronales;
- 4° Amélioration du régime transitoire au profit des assurés facultatifs;
- 5° Modification du taux de la cotisation des assurés au-dessous de 18 ans;
- 6° Modification du régime des allocations au décès.

D'après une communication du Ministère du Travail, le nombre des assurés de la loi des retraites au 1<sup>er</sup> juillet 1912 est le suivant :

Assurés obligatoires . . .	7.029.008 (en augmentation de 273.930 sur le nombre correspondant du 1 <sup>er</sup> avril 1912).
Assurés facultatifs . . .	593.450 (en augmentation de 168.729 sur le nombre correspondant du 1 <sup>er</sup> avril 1912).

La Cour de Cassation (chambre criminelle) a, le 22 juin 1912, consacré le caractère facultatif du versement au greffe de la cotisation patronale pour les employeurs à qui les salariés ne présentent pas leurs cartes lors de la paie pour l'apposition du timbre; l'arrêt spécifie « que la loi n'a donné ainsi à l'employeur qu'une faculté, mais n'a pas créé à sa charge une obligation et qu'aucune sanction pénale n'est attachée à cette disposition ».

**Les accidents mortels dans les mines de charbon aux États-Unis.** — D'après la circulaire n° 4487 du 19 mai 1912 du Comité central des Houillères de France, signée de M. Ed. Lozé et basée sur les chiffres des statistiques de M. Frederick L. Hoffman, l'émi-

(1) Librairie de la Mutualité, 10, rue Saint-Christoly, Bordeaux, 126 pages, 75 centimes.

(2) *Ibid.*, 64 pages, 35 centimes.

nant statisticien de la *Prudential Insurance Company of America*, à Newark (New-Jersey), la proportion des ouvriers tués pour 1.000 ouvriers ressortait aux chiffres suivants :

Années	Proportion des ouvriers tués pour 1.000 ouvriers occupés
1905. . . . .	3,40
1906. . . . .	3,20
1907. . . . .	4,15
1908. . . . .	3,84
1909. . . . .	3,39
1910. . . . .	4,18
Ensemble (1901-1910). . . . .	3,56

Pour les usines d'anhracite de la Pensylvanie, M. Frederick L. Hoffman a distingué le personnel du fond et le personnel du jour.

Il a obtenu les chiffres suivants :

	Proportion des ouvriers tués pour 1.000 ouvriers occupés	
	au fond	au jour
	Période 1906-1910. . . . .	4,41

La comparaison, à cet égard, de la Grande-Bretagne et de la Pensylvanie, de 1908 à 1910, donne les résultats suivants :

	Proportion des ouvriers tués						
	pour 1.000 ouvriers			pour 1.000.000 de tonnes de charbon			
	1908	1909	1910	1908	1909	1910	
États-Unis. {	Anthracite . . . . .	3,88	3,31	3,57	8,12	7,07	7,18
	Charbon bitumeux. . . . .	3,15	2,72	2,78	4,93	3,72	3,63
Grande-Bretagne. . . . .	1,32	1,44	1,68	5,01	5,51	6,69	

M. Ed. Lozé observe, sous quelques réserves : 1° Que, si les chiffres américains, rapportés à l'effectif des ouvriers, sont plus élevés que les chiffres anglais, la différence est surtout notable pour l'anhracite et l'est moins pour les charbons bitumeux, dont l'abatage s'effectue en général mécaniquement; 2° que par suite de l'énormité de la production américaine, les chiffres américains relatifs aux charbons bitumeux sont inférieurs aux chiffres anglais.

De ces chiffres, il n'est pas sans intérêt de rapprocher ceux que la circulaire n° 4519 (11 juillet 1912) du Comité central des Houillères de France donne sur les accidents mortels dans les houillères de la circonscription de Dortmund en 1911 : le nombre des tués est de 0,223 % (contre 0,224 % en 1910).

**Charges sociales des mines allemandes.** -- La circulaire n° 4493 (27 mai 1912) du Comité central des Houillères de France donne, sur la progression des charges, les chiffres suivants :

	Cotisations des exploitants		Cotisations des ouvriers		Total	
	Millions de marks	par tonne Marks	Millions de marks	par tonne Marks	Millions de marks	par tonne Marks
	1907. . . . .	29	0,35	21	0,27	50
1908. . . . .	40	0,48	27	0,33	67	0,81
1909. . . . .	41	0,51	27	0,33	68	0,84
1910. . . . .	42	0,49	27	0,32	69	0,81
1911. . . . .	44	0,48	29	0,32	73	0,80

Pour illustrer par une monographie ces résultats, il importe de citer également d'après le Comité central des Houillères de France (circulaire n° 4522, 18 juillet 1912) les chiffres relatifs à la puissante Compagnie houillère de Gelsenkirchen (capital actions, 180 millions de marks; capital obligations, 72.926.000 marks; réserve, 38.421.343 marks).

Les chiffres sont les suivants :

Années	Charges sociales (non compris les cotisations des ouvriers)		Charges sociales (y compris les cotisations des ouvriers)	
	Pour 100 du bénéfice net	par ouvrier occupé	Pour 100 du bénéfice net	par ouvrier occupé
1902. . . . .	36,83	124,94	55,52	188,36
1903. . . . .	38,58	139,89	56,86	206,19
1904. . . . .	42,29	141,17	62,23	207,76
1905. . . . .	44,58	147,60	65,71	217,56
1906. . . . .	46,78	165,10	67,84	239,40
1907. . . . .	34,76	149,39	50,26	216,02
1908. . . . .	54,18	161,84	79,02	236,05
1909. . . . .	59,91	168,60	81,58	241,68
1910. . . . .	53,11	188,40	73,99	262,50
1911. . . . .	54,18	184,67	76,00	259,06

**La statistique du marché du travail en Italie.** — Sous le titre : *Le Curve stagionali della domanda di lavoro*, M. Montemartini, directeur général de la statistique et du travail, a publié une magistrale étude sur la statistique du marché du travail qui ouvre la cinquième série des « Annales de la statistique ». Après avoir défini les « courbes techniques de l'occupation industrielle », il expose le mode de construction de ces tables (méthode directe et méthode indirecte), il étudie le caractère de périodicité des courbes de demande, les rapports quantitatifs qui caractérisent les diverses courbes, le rapport entre le maximum et le minimum de la demande, le rapport entre l'occupation constante et l'occupation effective totale de l'année; il fait l'application de ces procédés aux deux ports de Gênes et de Venise, à l'industrie textile, à l'industrie cotonnière en Italie et en Angleterre, à l'industrie du lin dans ces deux pays, à l'industrie minière anglaise et française, à l'industrie mécanique anglaise et italienne, à l'industrie du verre, du ciment, du tabac, des travaux publics en Italie; du bâtiment en France, à l'agriculture en Italie; il montre ensuite le parti à tirer de la totalisation de ces courbes pour déterminer les éléments de la demande sur un marché du travail.

Cette étude aussi documentée, quant au fond, que claire dans la forme, est digne à la fois de son auteur et du recueil dans lequel elle est insérée.

Maurice BELLOM.